



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No.: 86

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 1ER OCTOBRE 1980

COMMUNIQUÉ CONJOINT  
À L'OCCASION DE LA VISITE AU CANADA  
DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU BRÉSIL,  
SON EXCELLENCE M. RAMIRO SARAIVA GUERREIRO,  
DU 29 SEPTEMBRE AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1980

---

Répondant à l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, Son Excellence Monsieur Ramiro Saraiva Guerreiro, a effectué une visite officielle au Canada du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1980.

Les deux ministres ont eu à Ottawa des entretiens approfondis au cours desquels ils ont fait le point sur les relations canado-brésiliennes et noté avec satisfaction à quel point se sont développés des contacts mutuellement avantageux. Ils ont convenu que les relations entre les deux pays doivent continuer de s'accroître dans tous les domaines, notamment en matière politique, culturelle et économique. Les deux ministres ont également eu un échange très fructueux sur la situation mondiale, et tout particulièrement sur les problèmes Nord-Sud et les questions liées à leur région commune.

Pendant sa visite, le ministre Guerreiro a rendu visite au Premier ministre du Canada, le Très honorable Pierre Elliott Trudeau, et a eu des entretiens utiles et positifs avec le ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan, le ministre d'Industrie et Commerce, l'honorable Herbert Gray, le secrétaire d'État et ministre des Communications, l'honorable Francis Fox, et le ministre d'État (Finances), l'honorable Pierre Bussières.

Le ministre Guerreiro s'est également rendu à Montréal où il a rencontré le ministre au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry, et où il a pris la parole lors d'un déjeuner d'affaires organisé conjointement par la Chambre de commerce Canada-Brésil, l'Association canadienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Institut canadien des affaires internationales.

Reconnaissant l'utilité de consultations plus fréquentes entre les deux parties sur les questions internationales et bilatérales, les deux ministres ont convenu de la nécessité de tenir des réunions périodiques au niveau des hauts fonctionnaires ou des ministres.

Les deux ministres se sont déclarés satisfaits des résultats de la troisième rencontre de la Commission économique mixte Canada-Brésil, qui s'est tenue à Ottawa en juin 1980, ainsi que des réunions des sous-groupes de l'Agriculture et de la Coopération industrielle. Ils ont noté que ces rencontres ont permis de recenser un certain nombre de secteurs où pourrait s'exercer une coopération commerciale, industrielle et agricole mutuellement avantageuse, et ont convenu que les représentants des deux pays devraient poursuivre leurs contacts étroits en vue de développer encore davantage les relations dans ces domaines importants.

Ayant à l'esprit l'accord culturel conclu entre le Canada et le Brésil, les deux ministres ont reconnu que les deux parties devraient redoubler leurs efforts pour la mise en application de l'accord afin d'accroître les échanges culturels et informatifs entre les gouvernements et les populations des deux pays, échanges qui sont si importants pour l'établissement d'une meilleure compréhension mutuelle. Ils ont passé en revue les possibilités d'échanges et de coopération cinématographiques et, à ce chapitre, ont noté avec satisfaction les contacts préliminaires déjà établis entre l'"Embrafilme" et l'Office national du film en vue de l'établissement imminent d'un programme régulier de coopération axé sur les documentaires et les films d'animation.

Les deux ministres ont convenu que la coopération bilatérale en matière scientifique et technique est un élément important du développement social et économique. Se rappelant les activités bilatérales déjà menées dans ce domaine, ils ont convenu que les représentants des deux gouvernements devraient rechercher des moyens d'intensifier cette coopération, et notamment d'envisager la possibilité de négocier un accord ou d'établir d'autres mécanismes appropriés en vue de fournir un vaste cadre institutionnel permettant une consolidation des activités de coopération scientifique et technique entre les deux pays.

Les deux ministres ont reconnu l'importance du rôle que les échanges parlementaires entre les deux pays peuvent jouer dans le développement de relations plus étroites. M. MacGuigan a exprimé sa satisfaction pour l'accueil très chaleureux et cordial que le Gouvernement du Brésil a réservé à la délégation de parlementaires canadiens dirigée par le Président de la Chambre des communes, Madame Jeanne Sauvé, en août 1980. Le Ministre a déclaré que le Gouvernement canadien espérait vivement une visite de membres du Congrès brésilien à une date convenue.

Les deux ministres ont eu un échange de vues utile et enrichissant sur la conjoncture internationale. Ils se sont dits vivement préoccupés de l'intensification des tensions mondiales résultant de récents développements internationaux, et reconnu que leurs gouvernements respectifs devraient accroître leurs efforts de coopération au plan bilatéral et au sein des organismes internationaux concernés en vue de promouvoir la paix et la prospérité dans tous les pays.

Les deux ministres ont noté avec inquiétude les hostilités entre l'Iran et l'Irak, ainsi que leurs incidences sur la situation politique au Moyen-Orient et l'approvisionnement pétrolier mondial. Ils ont exprimé leur appui à la résolution 497 du 28 septembre 1980 par laquelle le Conseil de sécurité demandait unanimement à l'Iran et à l'Irak de s'abstenir immédiatement de tout nouveau recours à la force et de régler leur différend par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international. Ils se sont également déclarés intéressés à poursuivre leurs échanges sur cette question.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, ils ont rappelé la participation de leurs gouvernements à la Sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et renouvelé leur appui à la résolution de l'Assemblée sur la question.

Les ministres ont eu un échange utile sur le Moyen-Orient et convenu que la situation dans cette région continue de menacer la paix mondiale, et que les efforts doivent être poursuivis et intensifiés en vue d'obtenir un règlement pacifique négocié sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Les ministres ont abordé les événements survenus en Afrique et reconnu l'urgente nécessité d'une solution internationalement acceptable du problème namibien sur la base du droit du peuple namibien à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. Ils ont condamné l'apartheid en Afrique du Sud, l'ont qualifié d'affront à la dignité humaine, et ont convenu que le Gouvernement sud-africain devrait abolir ses lois raciales répressives et accorder les mêmes droits à tous les Sud-Africains, quelle que soit leur race.

Les deux ministres ont échangé leurs vues sur la situation en Amérique latine et dans les Antilles. À ce chapitre, ils ont noté que la région est en pleine évolution politique et économique. Ils ont exprimé l'espoir que les pays intéressés pourront surmonter leurs difficultés sans intervention étrangère et conformément aux désirs de leurs populations.

Les deux ministres ont exprimé leur vive préoccupation devant une conjoncture économique internationale qui s'est détériorée dans tous les pays, et notamment dans les nations en développement. Ils ont également exprimé leur vive préoccupation devant le recours plus fréquent au protectionnisme commercial. Ils ont rappelé l'intention de leurs gouvernements de poursuivre leurs efforts visant une adaptation permanente des structures économiques internationales susceptible de faciliter la reprise de l'expansion économique mondiale et la coopération internationale pour le développement.

À ce chapitre, les deux ministres ont dit regretter que la Onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies n'ait pu permettre une entente sur les modalités des négociations globales. Ils ont exprimé l'espoir que ces négociations sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières puissent bientôt être entreprises dans le cadre du système onusien, de façon à ce que soient prises des mesures efficaces en vue d'améliorer les relations économiques entre pays développés et en développement. À cet égard, ils ont échangé leurs vues sur divers moyens de faire progresser le dialogue Nord-Sud. Ils ont convenu de continuer à se consulter sur des initiatives en ce sens.

Analysant la situation énergétique internationale, les deux ministres ont reconnu l'importance d'une transition harmonieuse d'une structure économique axée sur les hydrocarbures à une nouvelle ère où s'accroîtra progressivement l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Les ministres ont échangé leurs vues sur les questions énergétiques, et notamment sur le rôle que les sources d'énergie renouvelables peuvent jouer dans l'approvisionnement en combustibles liquides. Les deux pays ont de très importantes ressources forestières qui pourraient servir à la production d'énergie. Les ministres ont convenu qu'une collaboration pour la mise au point de

techniques d'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables serait à l'avantage des deux parties, et ils ont appuyé l'échange de délégations d'experts comme une première étape dans le renforcement des contacts canado-brésiliens dans ce domaine.

Les deux ministres se sont référés aux actuelles négociations sur un accord bilatéral visant à éviter les doubles impositions, et ont convenu que ces négociations devraient être finalisées dans les meilleurs délais.

Les deux ministres ont reconnu l'importance d'un consensus à la Conférence sur le droit de la mer, et exprimé l'espoir que le texte final de la Convention garantira les droits des États côtiers et assurera dans le régime d'exploitation des fonds marins qui sont au-delà des juridictions nationales et qui constituent le patrimoine commun de l'humanité une protection juste et équitable des intérêts légitimes de tous les États, y compris de ceux des producteurs minéraliers terrestres. Les ministres ont convenu que les deux délégations devraient se consulter à nouveau sur des questions d'intérêt commun concernant l'actuel Texte de négociation de la Conférence.

Les deux ministres ont réaffirmé leur ferme appui à l'Organisation des Nations Unies et aux principes de sa Charte. Ils ont convenu que tous les membres doivent rechercher plus activement des moyens d'améliorer son efficacité. Ils ont convenu que les missions permanentes des deux pays aux Nations Unies doivent se consulter activement sur des questions intéressant les deux pays ainsi que sur des questions intéressant toute la communauté internationale.

Le ministre Guerreiro a remercié M. MacGuigan pour l'hospitalité et la courtoisie dont lui et Mme Guerreiro ont été l'objet pendant leur visite. Il a cordialement invité M. MacGuigan à se rendre au Brésil à une date convenant aux deux parties. M. MacGuigan a accepté avec plaisir son invitation.